

Les clivages OP-IMF : quelques illustrations sur des questions clés

► Cette page a été réalisée grâce à la participation de Dominique Gentil, socio-économiste et de Patrick Delmas, secrétaire exécutif de l'IR, qui ont, étant donné leurs expériences respectives (l'un sur les IMF l'autre sur les OP), tenté de restituer les positions des uns et des autres.

DEPUIS LES ANNÉES 80, on assiste à un schisme entre les organisations paysannes et les institutions de microfinance. Avant cela, en Afrique de l'Ouest et du Centre la fonction crédit était exercée par les coopératives d'épargne et de crédit (Coopec). Les Coopec étaient considérées comme membres de la famille des OP. Mais depuis lors, OP et IMF se sont éloignées, elles communiquent mal ou peu. Pourtant elles opèrent sur les mêmes zones, avec les mêmes acteurs, et sont parfois même représentées par les mêmes personnels.

Les points de rencontre sont rares.

Le séminaire international de Dakar (21-24 janvier 2002, « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation. Quelle contribution de la microfinance ? ») en a constitué un. Celui de Ouagadougou (27-31 janvier 2003, atelier de réflexion organisé par SOS Faim Luxembourg sur le thème « Dialogue à deux voix pour le financement de l'exploitation familiale rurale » au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal) un autre. Mais cette amorce de dialogue n'est pas parvenue à réunir deux pôles en opposition marquée.

Tout en évitant de forcer le trait,

nous avons souhaité faire ressortir des oppositions qui se sont cristallisées au fil du temps.

Nous espérons que ce dossier de *Grain de sel* contribuera à alimenter l'indispensable dialogue entre OP et IMF. Plus soudées, celles-ci seront plus fortes pour revendiquer des politiques agricoles qui prennent réellement en compte les contraintes et besoins financiers des exploitations familiales. ■

À propos de...	Position des OP	Position des IMF
Capacités des IMF à financer l'agriculture ¹	La microfinance ne peut réellement résoudre les problèmes de financement de l'agriculture, et ce pour trois raisons principales : – le faible montant des crédits accordés ; – les taux d'intérêt élevés des prêts ; – la non possibilité de prêts à moyen et long terme.	La microfinance peut résoudre une partie des problèmes du monde rural. Elle est particulièrement adaptée par exemple aux problèmes d'intrants. Pour ce qui est des besoins en crédit à moyen ou long terme, des techniques de type location vente ou investissement fractionné offrent des opportunités. De gros réseaux en Afrique de l'Ouest, à l'instar de Kafo Jiginew au Mali ou la Fececam au Bénin en témoignent avec 20 % de leur portefeuille sur le moyen terme. C'est souvent les lois bancaires qui empêchent les IMF de travailler plus encore sur le moyen-long terme en interdisant de transformer une partie de l'épargne en crédit moyen terme. Elles doivent alors avoir recours à leurs fonds propres ou à des subventions extérieures.
Besoins en financement	Les besoins des exploitations agricoles en crédit sont énormes, nettement au-delà des possibilités des IMF. Parmi les dépenses à financer, on trouve : l'équipement des exploitations, l'irrigation, les plantations, les intrants (engrais, pesticides), la commercialisation des produits agricoles, mais aussi la main d'œuvre salariée, etc. Les IMF proposent des crédits par activité (semences, intrants, motopompes, etc.). Or cela ne permet pas de couvrir les autres charges de production (main d'œuvre, etc.).	Si l'on analyse de près la clientèle des IMF on s'aperçoit que les crédits analysés ne sont pas si énormes. L'IMF laisse à l'emprunteur la liberté de choisir l'objet de son crédit — souvent commerce, transformation. 20 à 30 % seulement des crédits des IMF vont vers l'agriculture. Lorsqu'on étudie le fonctionnement des foyers on s'aperçoit qu'ils ont plusieurs formes de crédit et de revenus, la fongibilité est grande (crédit « porc » remboursé avec la vente du vin de palme, etc.).
Banques de développement	Comme la microfinance ne peut résoudre les problèmes, la mise en place de banques agricoles de développement est indispensable. Les montants prêtés par les IMF sont souvent trop petits pour répondre aux besoins des agriculteurs, ils sont faits pour les plus pauvres. Il faut noter sur ce point que les responsables d'OP qui s'expriment ne sont pas parmi les plus petits paysans. Qui dit « exploitation familiale » ne dit pas nécessairement « petite exploitation ».	Très développées dans les années 1968-1985 (on trouvait 7 réseaux en Afrique de l'Ouest et 2-3 au Cameroun pendant dix ans), la plupart des banques de développement ont fait faillite. Seules ont survécu les banques de développement agricoles du Mali (BND), du Burkina Faso et du Sénégal (CNCA). Le Mali et le Burkina Faso ont 90 % de leur portefeuille dans la filière coton, avec un fonctionnement bien spécifique qui explique la stabilité jusqu'à maintenant mais aussi les difficultés envisageables dans un avenir proche, vu les difficultés du secteur face à libéralisation des économies.
Subvention et intervention de l'État	Pour que les besoins soient couverts, il faut une réelle politique de financement de l'agriculture, ce qui implique un rôle de l'État important et des subventions. Ces interventions doivent permettre d'obtenir des prêts à montants plus élevés, sur des durées de remboursement plus longues, et l'offre de crédits d'investissement. L'exemple de l'Europe et des États-Unis est édifiant à ce titre : l'agriculture s'y est développée du fait de taux d'intérêt très bas, de la mise en place de programmes spéciaux pour l'installation de jeunes agriculteurs, de subventions, etc.	Les IMF ont besoin de subventions au départ, mais si elles veulent être indépendantes, il leur faut atteindre l'autonomie financière, et donc la viser rapidement. D'où le niveau des intérêts, souvent de 1,5 à 2 % par mois pour couvrir les frais de gestion. Cela dit, certaines fonctions sont difficiles à supporter, <i>a fortiori</i> en milieu rural, comme les fonctions d'audit, de formation, d'équipement informatique. Le maintien de subventions est donc indispensable, mais on doit alors parler de subventions « ciblées ».
Qui doit occuper la fonction crédit ?	Les organisations paysannes doivent prendre en charge la fonction crédit, puisque les IMF n'apportent pas une solution satisfaisante.	La majorité des organisations paysannes qui ont essayé de développer une fonction crédit ont échoué. Sur le peu d'exemples concluants, on dispose de peu d'analyse.
Microfinance et banques commerciales	Étant donné les conditions qu'elles proposent, les IMF sont souvent assimilables à des banques commerciales. Elles ne répondent pas aux besoins en financement de l'agriculture.	Les IMF sont dans une problématique de développement et non commerciale. Pour ce qui concerne les Coopec, ce sont les membres même qui fixent les règles (taux d'intérêt ² , montants, etc.).

1. La définition de financement de l'agriculture est variable. Certains entendent par là le financement des exploitations agricoles, d'autre le financement des organisations paysannes, ou des infrastructures, des services, de la

formation. On englobe ici toutes ces acceptions.

2. À propos des taux d'intérêt, débat vif s'il en est, quelques contributions : « Des taux d'intérêt exorbitants ? » Bim d'avril 2002 ; « Les taux d'intérêt

dans la microfinance choix technique ou politique ? »

Zoom microfinance (www.sosfaim.be) février 2003 et « Le taux d'intérêt en question », Cécile Lapenu, Cerise, contribution au séminaire de Dakar décembre 2002.